

*Transport du grain de l'Ouest—Loi*

**M. Pepin:** John A. Macdonald?

**M. Althouse:** Non, il s'agissait de gouvernements provinciaux, en Saskatchewan et au Manitoba, et c'était des gouvernements libéraux. Ils sont allés demander à toutes les sociétés d'éleveurs de leur vendre leurs éleveurs délabrés pour constituer une société d'éleveurs d'État. Les sociétés ont envoyé leurs mauvais éleveurs, et même les mauvais gestionnaires qui les remplissaient si mal. Donc ils ont réuni dans une société les points de livraison les plus mauvais et les cadres les plus mauvais. Cela a fait que l'entreprise d'État n'était pas aussi bonne que les entreprises commerciales. Ce fut presque un fiasco, à tel point que les agriculteurs ont fini par prendre les éleveurs en charge grâce à des coopératives, ce qui fait que la réussite a été assurée presque du jour au lendemain.

La première commission du blé a été créée pendant la première guerre mondiale à titre de mesure de guerre. L'appartenance y était obligatoire. Elle achetait et vendait le grain à l'avantage des agriculteurs. La principale différence entre la Commission du blé et le commerce privé des grains sautait aux yeux à l'époque, et la plupart des agriculteurs la voient encore: c'est que le grain est acheté aux éleveurs à un prix initial, puis revendu. La principale différence, c'est que l'excédent produit par la revente ne s'en va pas aux actionnaires de la société céréalière, comme dans l'ancien système, mais aux producteurs. Voilà ce que c'est que le paiement pour solde, encore aujourd'hui. Les profits réalisés par une commercialisation prudente du grain sont ristournés à l'agriculteur qui les a produits.

• (1130)

De ce point de vue c'est une conception un peu marxiste, que certains députés des autres partis ont un peu de mal à avaler parce qu'il y a remise aux travailleurs. Il arrive encore, même après 50 ans de fonctionnement, que la vieille idée de la valeur du travail passe encore pour une notion tout à fait révolutionnaire.

C'est pour cette raison, je pense, qu'après la Première guerre mondiale le gouvernement a laissé tomber ce système qui lui répugnait tant, mais les agriculteurs se sont remis à faire de l'agitation pour qu'on le conserve. Comme le gouvernement n'avait pas envie de le faire, il a adopté la solution du coopératisme et a créé des syndicats du blé, le producteur s'engageant par contrat à faire vendre tout son grain par les syndicats pendant cinq ans. Cela a donné de bons résultats jusque dans les années 30, au cours desquelles le marché du grain s'est effondré et les syndicats ont failli s'effondrer aussi.

Personne n'a oublié, je pense, que dans les années 30, le Canada a eu un gouvernement conservateur dirigé par M. Bennett. A l'agonie de son gouvernement, il a décidé que puisqu'il allait se présenter à la population et que ses années de pouvoir n'avaient pas fait grand-chose pour sa cote, il établirait une commission du blé à participation facultative. Ce projet se réalisa en 1935. Les producteurs avaient le choix de vendre ou non à la Commission du blé.

En 1942, en temps de guerre aussi, nous sommes revenus à l'adhésion obligatoire à la Commission du blé. Des quotas ont été instaurés pendant cette période; en 1946 et 1948, l'orge et l'avoine se sont ajoutés aux produits régis par la Commission du blé.

Les seuls autres événements d'importance historique sont survenus en 1959 et 1960, cette fois-là également sous un régime conservateur. L'adhésion à la Commission était obligatoire depuis quelque temps et la commercialisation par l'entremise de la Commission l'était aussi. Il s'est amorcé un mouvement, que je crois d'origine idéologique, qui visait à restreindre le pouvoir qu'avait la Commission de vendre les grains de provende. A cette époque, le député qui représente aujourd'hui Qu'Appelle-Moose Mountain (M. Hamilton) et qui était le ministre chargé de la Commission du blé a déposé celle-ci d'une partie de son autorité et a retourné au marché libre la vente des grains de provende à l'intérieur des frontières provinciales.

Des années plus tard, entre 1969 et 1971, Otto Lang qui était alors chargé de la Commission du blé a permis la vente . . .

**Le président suppléant (M. Corbin):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il peut poursuivre si la Chambre y consent à l'unanimité.

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. Bob Ogle (Saskatoon-Est):** Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir à mon tour traiter des motions n<sup>os</sup> 39 et 40, présentées respectivement par le député d'Assiniboia (M. Gustafson) et le député de Regina-Ouest (M. Benjamin). Comme mon collègue, le député de Humboldt-Lake Centre (M. Althouse), l'a noté, les deux motions se ressemblent, mais celle qu'a proposée le député de Regina-Ouest nous paraît plus précise et plus directe, et j'espère que les députés du parti progressiste conservateur et du parti ministériel vont l'appuyer.

J'étais ravi qu'il me soit donné ce matin d'entendre l'historique de la Commission canadienne du blé, car j'estime qu'il est très important, au moment où nous discutons de chacun de ces amendements, que chaque député comprenne le contexte historique de la question à l'étude. Je considère que, dans l'étude d'une mesure législative qui va changer le cours des choses dans un domaine particulier, il est extrêmement important qu'avant de voter, tous les députés sachent exactement de quoi il s'agit.

Je crois, par exemple, si on me permet une brève digression qu'on s'expose, lorsqu'on ne connaît pas à fond le contexte historique d'un sujet, à prendre de bien mauvaises décisions en ce qui concerne cette question. Je reviendrai à la motion dans un instant, mais la politique américaine en Amérique centrale, par exemple, permet de constater que les Américains n'ont pas la moindre connaissance de l'histoire de cette région. Je soulève la question, parce qu'on peut commettre une erreur du même genre à propos d'un projet de loi comme celui-ci, si on croit que l'histoire a commencé hier après-midi à 15 h 15.

Souvent, quand un gouvernement se livre à des conjectures sur l'avenir, il se trompe parce qu'il n'est pas au courant du contexte historique. Voilà pourquoi le député de Humboldt-Lake Centre a rappelé à nos collègues ministériels et conservateurs les faits historiques qui, à nos yeux, confèrent une importance cruciale à la motion du député de Regina-Ouest. Elle protège avec netteté et précision les pouvoirs de la Commission canadienne du blé.